



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters
Ottawa, Ontario
K1A 0K

Quartier général de la Défense nationale
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2

**REQUEST FOR STANDING OFFER
DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES**

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

Bid Receiving – PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Proposal To: National Defence Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore

Proposition à : Défense nationale Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Title/Titre Services de gestion et de fourniture de vêtements	Solicitation No – N° de l'invitation W8486-195262/B
Date of Solicitation – Date de l'invitation 15 mars 2019	
Address Enquiries to – Adresser toutes questions à Julianne Eng julianne.eng@forces.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone 819-939-9078	FAX No – N° de fax 819-994-7659
Destination See Herein Ci-Joint	

Instructions:

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

Instructions: Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés « rendu droits acquittés », tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée doit être indiqué séparément.

Solicitation Closes – L'invitation prend fin
At – à : 14 :00 EST
On - le : 24 avril 2019

Delivery required - Livraison exigée	Delivery offered - Livraison proposée
Vendor Name and Address - Raison sociale et adresse du fournisseur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) - Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie)	
Name/Nom _____	Title/Titre _____
Signature _____	Date _____

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	4
1.1 INTRODUCTION.....	4
1.2 RÉSUMÉ.....	4
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	4
1.4 COMPTE RENDU.....	5
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	5
2.4 LOIS APPLICABLES	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	6
3.1. INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	6
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	7
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	9
PARTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE CAPACITÉ FINANCIÈRE ET D'ASSURANCES	10
6.1 EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ.....	10
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	10
A. OFFRE À COMMANDES.....	10
7.1 OFFRE.....	10
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	10
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS NORMALISÉES	10
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	10
7.5 RESPONSABLES.....	11
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	12
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE SUBSÉQUENTE	12
7.8 LIMITATION DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	12
7.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	12
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	12
7.11 LOIS APPLICABLES	13
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	13
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	13

7.2	CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	13
7.3	DURÉE DU CONTRAT	13
7.4	PAIEMENT	13
7.5	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	14
7.6	ASSURANCES.....	14
7.7	CONTRAT DE DÉFENSE	14
7.8	EXIGENCES RELATIVES À L'EMBALLAGE	14
7.9	CLAUSES DU GUIDE DES CUA	15
7.10	ASSURANCE DE LA QUALITÉ	15
ANNEXE A		16
ÉNONCÉ DES TRAVAUX		16
ANNEXE B		37
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....		37
ANNEXE C – PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS		53
BARÈME DE PRIX.....		53
ANNEXE D		59
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....		59
ANNEXE E		60
COMMANDE SUBSÉQUENTE 942-3		60

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offres à commandes (DOC) compte sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux : présente une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions à suivre pour préparer leur offre de manière à répondre aux critères d'évaluation précisés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels l'offre doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations : renferme les attestations à fournir;
- Partie 6 Exigences en matière de sécurité, de capacité financière et d'assurances : comprend les exigences particulières auxquelles doivent répondre les offrants;
- Partie 7 7A, Offre à commandes; et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 7A, contient l'offre à commandes, y compris l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat découlant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'énoncé des travaux, la base de paiement, les instruments de paiement électronique, l'attestation relative au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, et d'autres annexes.

1.2 Résumé

- 1.2.1 L'objectif est de fournir au personnel civil affecté au Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) et au Centre d'essais et d'expérimentation des munitions (CEEM) les vêtements et l'équipement qui le protégeront pendant les travaux menés à l'extérieur dans des conditions météorologiques difficiles, pour une période de trois (3) ans et deux (2) périodes optionnelles d'un (1) an. La livraison doit se faire à Gatineau (Québec) et à Valcartier (Québec).
- 1.2.2 Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).
- 1.2.3 Le besoin est limité aux produits et/ou services canadiens.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité.

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être effectué par écrit, au téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC, et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22) Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi à la DOC et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

- a) L'article 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimé en entier.
- b) Le paragraphe 2 de l'article 20, Autres renseignements, est supprimé en entier.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées – demande d'offres à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

En raison du caractère de la demande d'offres à commandes, les offres transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – Demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les offrants doivent indiquer le plus exactement possible l'article numéroté de la DOC auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent présenter chacune de leurs questions de la façon la plus détaillée possible pour permettre au Canada de fournir des réponses précises. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une

discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut modifier les questions ou demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat subséquent seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants présentent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique – sept (7) copies papier

Section II : Soumission financière – une (1) copie papier

Section III : Attestations – une (1) copie papier

Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 de la partie 3 pour indiquer leurs prix. Si les soumissionnaires choisissent d'utiliser la pièce jointe 1 de la partie 3 pour indiquer leurs prix, ils doivent inclure la pièce jointe 1 de la partie 3 dans leur soumission financière.

Le Canada demande aux soumissionnaires de suivre les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- a) utiliser du papier 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation qui correspond à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression en noir et blanc plutôt qu'en couleur, impression recto verso; reliure par agrafes ou trombones plutôt qu'une reliure Cerlox, à attaches ou à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent satisfaire aux exigences et réaliser les travaux.

Section II : Soumission financière

Les offrants doivent présenter leur soumission financière comme suit :

Les offrants doivent présenter des prix fermes pour chaque destination, rendus droits acquittés (DDP), aux destinations indiquées à l'annexe A, selon les Incoterms 2010, taxes applicables en sus. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens.

Prix – Invitations à soumissionner comportant plusieurs articles

Les offrants sont tenus de proposer un prix pour tous les articles indiqués dans la demande de soumissions.

3.1.1 Paiement électronique des factures – Offre

Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électronique, veuillez remplir l'annexe F, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés.

Si l'annexe F, Instruments de paiement électronique, n'est pas remplie, on considérera que les instruments de paiement électronique ne sont pas acceptés pour le paiement de factures.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les offrants doivent soumettre les attestations requises conformément à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offres à commandes (DOC), y compris les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B – Critères techniques obligatoires.

4.1.1.2 Critères techniques cotés

Voir l'annexe C – Critères techniques cotés.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP), aux destinations indiquées à l'annexe A, selon les Incoterms 2010, taxes d'accise et droits de douane canadiens compris, taxes applicables en sus.

4.2 Méthode de sélection

Méthode de sélection – Meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix

1. Pour être déclarée recevable, une offre doit :
 - a. respecter toutes les exigences de la demande d'offres à commandes;
 - b. satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires;
 - c. obtenir le minimum requis de 50 points, dans l'ensemble, pour les critères d'évaluation techniques qui font l'objet d'une évaluation cotée. L'évaluation se fait sur une échelle de 100 points.
2. Les offres qui ne satisfont pas aux exigences a) ou b) ou c) seront déclarées non recevables. L'offre recevable ayant obtenu le plus de points, ou celle proposant le prix le plus bas, ne sera pas nécessairement retenue. L'offre recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit attribuée.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la durée de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrans doivent joindre à leur offre les attestations suivantes dûment remplies.

5.1.1 Attestation du contenu canadien

5.1.1.1 Clause [A3050T](#) (2014-11-27) du Guide des CCUA – Définition du contenu canadien

5.1.1.2 Clause [M3063T](#) (2018-12-06) du Guide des CCUA – Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offerants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste :

() qu'au moins 80 % du prix total de son offre correspond à des produits canadiens, tels que définis au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

Pour de plus amples renseignements sur la façon de déterminer le contenu canadien pour plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'[annexe 3.6\(9\)](#), Exemple 2, du *Guide des approvisionnements*.

5.1.1.3 Clause [A3070T](#) (2014-11-27) du Guide des CCUA – Procédures d'évaluation pour les achats conditionnellement limités au contenu canadien

L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

5.2 Attestations préalables à l'attribution d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être présentés avec l'offre, mais peuvent être fournis ultérieurement. Si ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel qu'il a été demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai dont il dispose pour fournir les renseignements. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit joindre à son offre la documentation requise, selon le cas), pour que son offre passe à l'étape suivante du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation des offres à commandes

En soumettant une offre, l'offrant atteste que ni son nom ni le nom des membres de sa coentreprise, le cas échéant, ne figurent sur la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'[Emploi et](#)

[Développement social Canada - Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi.html>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou d'annuler une offre à commandes si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise offrante, le cas échéant, figure dans la Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux au moment de l'attribution d'une offre à commandes ou pendant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE CAPACITÉ FINANCIÈRE ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences en matière de sécurité

Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant s'engage à satisfaire aux exigences conformément à l'énoncé des travaux présenté à l'annexe A.

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Il n'y a aucune exigence en matière de sécurité liée à cette offre à commandes.

7.3 Clauses et conditions normalisées

Toutes les clauses et conditions auxquelles il est fait référence dans l'offre à commandes et les contrats subséquents au moyen d'un numéro, d'une date et d'un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

La clause [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – Offre à commandes – biens ou services, s'applique à la présente offre à commandes et en fait partie intégrante, avec les modifications suivantes :

a. La définition de ministre est modifiée comme suit :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes d'un (1) an chacune, du _____ au _____, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou encore aux taux ou prix calculés conformément à la formule précisée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes quinze (15) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision de l'offre à commandes sera publiée par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.4 Instructions d'expédition

Les biens doivent être expédiés et livrés aux destinations indiquées dans le contrat, selon :

1. Incoterms 2010, « rendu droits acquittés » aux destinations indiquées à l'annexe A.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Ministère de la Défense nationale

Direction : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Adresse courriel : _____

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'attribution de l'offre à commandes, de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toutes les questions contractuelles liées aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet de l'offre à commandes est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____

Télécopieur : ____ - ____ - ____

Adresse courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Le représentant de l'offrant est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____

Télécopieur : ____ - ____ - _____

Adresse courriel : _____

7.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : _____.

7.7 Instrument de commande subséquente

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés dans le formulaire [GC 942-3](#) (2017-11).

7.8 Limitation des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser _____ \$ (taxes applicables comprises).

7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste :

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, y compris les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) la clause [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – Offres à commandes – biens ou services; le document 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne);
- f) l'annexe A, Énoncé des travaux;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____.

7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'attribution de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant à la fourniture de renseignements supplémentaires, sont des conditions d'attribution de l'offre à commandes

et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée de l'OC et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.10.2 Clauses du Guide des CCUA

7.10.2.1 Clause [M3060C](#) (2008-05-12) du Guide des CCUA - Attestation du contenu canadien

7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat subséquent découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en/au/à _____, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit accomplir les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

Le document [2010A](#) (2018-06-21), Conditions générales – biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications suivantes :

a. La définition de ministre est modifiée comme suit :

Les termes « Canada », « État », « Sa Majesté » ou « le gouvernement » désignent Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être effectuée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante ses obligations dans le cadre de chacune des commandes subséquentes (GC942-3), l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s), comme il est prévu à l'annexe __ pour les articles indiqués dans chaque commande subséquente. La valeur totale de

la commande subséquente sera indiquée dans chaque commande subséquente. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables, en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.4.2 Paiement unique

Clause [H1000C](#) (2008-05-12) du Guide des CCUA – Paiement unique

7.4.3 Paiement électronique des factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisé (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement).

7.5 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient terminés.
Chaque facture doit être appuyée par :
 - a. une copie des documents d'autorisation et de tout autre document précisé dans le contrat;
2. Les factures doivent être transmises comme suit :
 - a. l'original et une (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.6 Assurances

Clause [G1005C](#) (2016-01-28) du Guide des CCUA – Assurance – aucune exigence particulière.

7.7 Contrat de défense

Clause [A9006C](#) (2012-07-16) du Guide des CCUA – Contrat de défense.

7.8 Exigences relatives à l'emballage

L'entrepreneur doit préparer le ou les articles numéro _____ pour la livraison conformément à la plus récente version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer le ou les articles numéro _____ à raison de _____ unités (*insérer la quantité obligatoire par paquet ou « jusqu'à un maximum de 100 »*) par paquet.

7.9 Clauses du Guide des CCUA

Clause [A2000C](#) (2006-06-16) du Guide des CCUA, Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

Clause [A2001C](#) (2006-06-16) du Guide des CCUA, Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

Clause [D2000C](#) (2007-11-30) du Guide des CCUA, Marquage

Clause [D2001C](#) (2007-11-30) du Guide des CCUA, Étiquetage

7.10 Assurance de la qualité

Clause [D5545C](#) (2010-08-16) du Guide des CCUA, ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C).

ANNEXE A

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

TABLE DES MATIÈRES

1. PORTÉE	17
1.1. OBJECTIF	17
1.2. CONTEXTE	17
1.3. DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	17
1.4. TERMINOLOGIE	18
2. NORMES	18
3. EXIGENCES.....	19
3.1. PORTÉE DES TRAVAUX.....	19
3.2. PRISE DES MENSURATIONS	20
3.3. TRAITEMENT DES COMMANDES	21
APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A : EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AU RENDEMENT ET À LA QUALITÉ DES VÊTEMENTS.....	23
APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A : EXIGENCES RELATIVES AUX ARTICLES VESTIMENTAIRES....	311

1. PORTÉE

1.1. Objectif

1.1.1. Le présent énoncé des travaux (EDT) a pour but de définir les exigences relatives aux services de gestion et de fourniture de vêtements pour le Centre d'essais techniques de la qualité (CETQ) et le Centre d'essais et d'expérimentation des munitions (CEEM) du ministère de la Défense nationale (MDN). L'objectif est de fournir au personnel civil affecté au CETQ et au CEEM les vêtements et l'équipement qui protégeront le personnel lorsque celui-ci travaille à l'extérieur dans des conditions météorologiques difficiles.

1.2. Contexte

1.2.1 Le CETQ est une unité de gestion au sein des Forces armées canadiennes (FAC) situé à Gatineau (Québec) qui a comme mandat de fournir au MDN des services d'essai et d'enquête spécialisés fondés sur la technologie nécessaires à la prise de décisions d'ordre technique dans le cadre de toutes les phases de soutien et d'acquisition du matériel. Le CETQ fournit des services de conseils techniques et de consultation, d'évaluation du matériel, d'enquête et d'analyse, d'étalonnage et de mesure dans les domaines du génie mécanique et du génie des matériaux, des sciences appliquées, du génie électrique, des sciences de la mesure et de l'imagerie.

1.2.2 Le CEEM est un détachement du CETQ doté de laboratoires spécialisés et de sites d'essais extérieurs situé à Valcartier (Québec). Le CEEM effectue des essais, des évaluations et des analyses de défaillance liées aux armes, aux munitions, aux explosifs et à l'équipement de protection à l'appui des programmes d'équipement.

1.3. Description du programme

1.3.1. Le personnel du CETQ et du CEEM travaille à l'extérieur pour fournir des services spécialisés de génie et de soutien technique au MDN et aux FAC. Le personnel doit exécuter des tâches comme la mise à l'essai et l'évaluation de l'équipement opérationnel nouvellement acquis, des enquêtes relatives aux accidents et aux défaillances des véhicules et des aéronefs, et des enquêtes sur la sécurité des fréquences radio. La majorité du personnel technique affecté au CEEM travaille en plein air à tous les jours. Lorsqu'il effectue ses tâches à l'extérieur, le personnel du CETQ et du CEEM est exposé, pendant de longues périodes, à des conditions environnementales et climatiques difficiles propres au Canada, comme le vent, la pluie, la pluie verglaçante, la neige et des températures très froides.

1.3.2. Le titulaire de l'offre à commandes devra trouver une solution qui permettra de commander et de livrer des vêtements qui seront ajustés au personnel, qui seront fonctionnels pour le travail qui doit être effectué à l'extérieur et qui offriront une protection adéquate contre les conditions météorologiques difficiles propres au Canada. La solution devra comprendre :

- a) la fourniture de vêtements qui respectent les exigences relatives à la qualité, au rendement, à la conception et aux quantités indiquées dans le présent EDT;
- b) une méthode de prise des mensurations;

- c) une méthode de traitement des commandes et des échanges;
- d) un système de livraison pour expédier les vêtements au CETQ à Gatineau (Québec) et au CEEM à Valcartier (Québec).
- 1.3.3. L'exigence de base est de livrer des vêtements commerciaux standards adaptés aux conditions météorologiques qui sont fabriqués en grandes quantités pour être vendus aux consommateurs et à de grandes organisations dont le personnel doit travailler à l'extérieur pendant toute l'année, dans les conditions météorologiques canadiennes.
- 1.3.4. Essai de produit – Le CETQ a le mandat de mettre à l'essai les produits achetés pour le ministère de la Défense nationale et peut, à ce titre, décider de mettre à l'essai les articles livrés dans le cadre de l'offre à commandes pour en déterminer la conformité aux exigences. Tout article qui ne satisfait pas aux exigences précisées dans le présent EDT, dans la proposition du titulaire de l'offre à commandes ou dans les spécifications publiées par le fabricant pourra être retourné au titulaire de l'offre à commandes qui devra le remplacer. Si plus d'un article de même modèle s'avèrent être de qualité inférieure aux exigences, le Canada pourra alors demander au titulaire de l'offre à commandes de remplacer le modèle d'article.
- 1.4. Terminologie

AATCC	American Association of Textile Chemists and Colorists
ASTM	American Society for Testing and Materials
°C	degrés Celsius
FAC	Forces armées canadiennes
CSA	Association canadienne de normalisation
MDN	ministère de la Défense nationale
HD	hydrofuge durable
ISO	Organisation internationale de normalisation
JIS	Norme industrielle japonaise
G	Grand (taille de vêtement)
M	Moyen (taille de vêtement)
CEEM	Centre d'essais et d'expérimentation des munitions
IN	Imprimerie nationale
PTFE	Polytétrafluoroéthylène
PU	Polyuréthane
CETQ	Centre d'essais techniques de la qualité
P	Petit (taille de vêtement)
EDT	Énoncé des travaux
TG	Très grand (taille de vêtement)
TTG	Très très grand (taille de vêtement)

Tableau 1-1 Acronymes et abréviations

2. NORMES

- 2.1. Des normes et des méthodes d'essai sont citées dans le présent EDT à titre d'exemples pour illustrer les exigences relatives au rendement des vêtements. Il incombe au titulaire de l'offre à commandes de s'assurer que les articles

vestimentaires livrés sont conformes aux normes et aux exigences de rendement qui sont précisées dans :

- a) les exigences indiquées dans le présent EDT;
- b) les spécifications publiées par le fabricant;
- c) la documentation sur le produit publiée par le fabricant du produit;
- d) les descriptions fournies dans la proposition du titulaire de l'offre à commandes.

3. EXIGENCES

3.1. Portée des travaux

- 3.1.1. La portée des travaux comprend la fourniture de vêtements tout au long de la durée de l'offre à commandes (offre à commandes de trois (3) ans et deux périodes optionnelles d'un (1) an).
- 3.1.2. L'objectif est d'acheter des ensembles de vêtements qui comprendront les articles suivants pour chaque membre du personnel, ainsi que des articles individuels, selon les besoins :
 - a) Manteau – Temps froid
 - b) Pantalon – Temps froid
 - c) Manteau – Temps pluvieux (imperméable)
 - d) Pantalon – Temps pluvieux (imperméable)
 - e) Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne
 - f) Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne
 - g) Gants – Temps frais et humide
 - h) Gants – Temps froid
 - i) Mitaines – Temps froid
 - j) Tuque
 - k) Cache-cou
 - l) Chapeau de soleil à large bord
 - m) Couvre-chaussures
 - n) Enduit hydrofuge durable
- 3.1.3. À la suite de l'attribution de l'offre à commandes, une commande initiale sera passée auprès du titulaire de l'offre à commandes pour équiper un bassin initial d'environ 100 membres du personnel (commande initiale). Ces articles devront être conditionnés et livrés sous forme d'ensembles à l'intention des personnes désignées. Chaque ensemble devra contenir tous les articles de la liste susmentionnée, dans les tailles commandées pour chaque personne.¹
- 3.1.4. Dans le cadre de la commande initiale, une quantité d'articles de réserve sera commandée. Cette quantité correspondra à environ 15 % de la commande initiale. Ces articles doivent être emballés par article (p. ex. un emballage contenant toutes les tuques commandées en réserve). Les quantités des articles de réserve peuvent varier selon l'article. Pour chaque article de réserve, les tailles seront

¹ Aux fins du présent EDT, un « emballage » désigne tous les articles conditionnés dans un contenant aux fins d'expédition. Si plus d'un contenant est requis pour expédier un emballage, chaque contenant doit être étiqueté de manière appropriée (p. ex. Boîte 1 de n, Boîte 2 de n, ... Boîte n de n).

déterminées en fonction de la distribution des tailles de la commande initiale et elles seront précisées au moment de passer la commande.

- 3.1.5. Des commandes courantes seront également faites tout au long de la durée de l'offre à commandes pour des articles individuels (pour remplacer des articles endommagés); pour des ensembles partiels (articles précis et quantités à déterminer dans les bons de commande); et pour des ensembles complets (p. ex. pour équiper les nouveaux employés). D'après les évaluations, l'équivalent de dix (10) ensembles par année sera requis dans le cadre des commandes courantes. Le nombre de commandes courantes pourrait être plus élevé à la suite de la commande initiale si la prise des mensurations des membres du personnel désigné comme faisant partie du bassin de la commande initiale n'a pu être effectuée dans les délais requis pour faire partie de la commande initiale (p. ex. personnel non disponible pendant le processus de prise des mensurations pour la commande initiale).
- 3.1.6. Il est souhaitable que le titulaire de l'offre à commandes soit en mesure de fournir un ensemble modulaire de vêtements pour très grands froids. Les quantités de cet ensemble modulaire sont évaluées à 1 ou 2 par année.
- 3.1.7. Les produits livrables doivent satisfaire aux exigences indiquées dans les appendices suivants :
- Appendice 1 : Exigences générales relatives au rendement et à la qualité des vêtements
- Appendice 2 : Exigences relatives aux articles vestimentaires
- 3.2. Prise des mensurations
- 3.2.1. Le titulaire de l'offre à commandes doit fournir une méthode pour la prise des mensurations qui garantira que le vêtement fourni sera bien ajusté. La méthode de prise des mensurations doit tenir compte de toutes les tailles des utilisateurs, y compris ceux qui se situent à l'extérieur du 95^e percentile de la population adulte normalisée du Canada. La méthode de prise des mensurations peut comprendre l'un ou l'autre des éléments suivants :
- la prise des mensurations sur place des membres du personnel par le titulaire de l'offre à commandes;
 - un questionnaire qui fournira des instructions sur la manière de prendre des mensurations, accompagné d'un ruban à mesurer et d'un formulaire pour consigner les mesures;
 - un tableau des mesures fourni par le titulaire de l'offre à commandes;
 - toute autre méthode acceptable proposée par le titulaire de l'offre à commandes.
- 3.2.2. Toute méthode de prise des mensurations qui comprend des visites sur place du titulaire de l'offre à commandes doit se faire aux installations du CETQ à Gatineau (Québec) et aux installations du CEEM à la BFC Valcartier à Québec. Les visites doivent se faire entre 8 h et 16 h, heure locale, du lundi au jeudi et entre 8 h et 15h30, heure locale, le vendredi (à l'exception des jours fériés au Québec). Pendant l'été, aucune visite ne devrait avoir lieu les vendredis.

-
- 3.2.3. La ou les méthodes de prise des mensurations par le titulaire de l'offre à commandes doit convenir à la fois au personnel masculin et au personnel féminin.
- 3.2.4. Les instructions verbales pour la prise des mensurations doivent être données au personnel du CETQ et du CEEM dans la langue officielle de son choix (français ou anglais). Les instructions écrites pour la prise des mensurations doivent être fournies sous forme bilingue (français et anglais).
- 3.2.5. La prise des mensurations doit fonctionner pour la commande initiale et les commandes courantes.
- 3.3. Traitement des commandes
- 3.3.1. Le titulaire de l'offre à commandes doit fournir une méthode pour le traitement et le suivi des commandes, qui comprend :
- a) une méthode pour effectuer les commandes, y compris les commandes régulières et les commandes urgentes, notamment :
 - 1) un moyen électronique permettant de passer des commandes, en anglais et en français, à l'aide d'un portail Web et/ou par courriel. Si, pour des raisons de sécurité ou d'autres raisons, il n'est pas possible d'accéder au portail Web du titulaire de l'offre à commandes à partir des ordinateurs du gouvernement, le titulaire devra trouver un autre moyen, qui devra être approuvé par le chargé de projet. L'accès au portail Web peut seulement être mis à l'essai une fois le titulaire de l'offre à commandes choisi;
 - 2) un moyen de valider que la commande a été passée par une personne autorisée, désignée par le chargé de projet;
 - b) une méthode de prise des mensurations (voir 3.2);
 - c) une méthode de traitement des échanges (échanges pour des raisons de grandeur, de qualité et de garantie, voir 3.3.5 et 3.3.6);
 - d) l'exécution d'une commande comprend les éléments suivants :
 - 1) Plan pour respecter les délais de livraison (voir 3.3.2, 3.3.3 et 3.4.4);
 - 2) Réception de la vérification signée par le commis de traitement des commandes du CEEM et du CETQ;
 - 3) Satisfaction relative à l'assurance de la qualité, selon l'appendice 1 de l'annexe A; formulaire signé par le commis de traitement des commandes du CETQ et du CEEM;
 - 4) Satisfaction relative à la prise des mensurations; formulaire signé par les employés du CEEM et du CETQ pour qui les vêtements ont été commandés, ou dans le cas d'articles de réserve, par le commis de traitement des commandes du CETQ et du CEEM.
- 3.3.2. La commande initiale doit être livrée aux installations du CETQ à Gatineau et aux installations du CEEM à Valcartier dans les trente (30) jours civils suivant la passation de la commande.
- 3.3.3. Les commandes courantes doivent être livrées aux installations du CETQ à Gatineau et aux installations du CEEM à Valcartier dans les quinze (15) jours civils suivant la passation de la commande.

-
- 3.3.4. Les commandes urgentes doivent être reçues aux installations du CETQ et du CEEM dans les sept (7) jours civils suivant la passation de la commande et, de préférence, dans les deux (2) jours civils qui suivent.
- 3.3.5. Le titulaire de l'offre à commandes sera responsable du conditionnement, de la logistique et des coûts d'expédition des articles au CETQ et au CEEM, de même que des coûts associés au ramassage et à l'expédition des articles à retourner au titulaire de l'offre à commandes en vue d'un échange.
- 3.3.6. Chaque bordereau d'expédition doit clairement indiquer la quantité totale de chaque article contenu dans la boîte et la quantité d'articles de la commande en souffrance (ou non livrée), ainsi que la date de livraison attendue des articles de la commande en souffrance, le cas échéant.

4. MDN – Gestion et administration

- 4.1. Le titulaire de l'offre à commandes doit nommer un gestionnaire de compte qui assurera la liaison avec le chargé de projet du MDN nommé dans l'offre à commandes, requis pour la mise en place et la gestion continue des aspects techniques des travaux.
- 4.2. Le commis de traitement des commandes du CEEM coordonnera le traitement des commandes (passation, suivi, réception et vérification des commandes) pour le personnel du CEEM à Valcartier. Les coordonnées du commis de traitement des commandes pour le CEEM sont les suivantes :

Nom : _____ (renseignements à ajouter au moment de l'attribution de l'offre à commandes)
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse: _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

- 4.3. Le commis de traitement des commandes du CETQ coordonnera le traitement des commandes pour le personnel du CETQ à Gatineau. Les coordonnées du commis de traitement des commandes pour le CETQ sont les suivantes :

Nom : _____ (renseignements à ajouter au moment de l'attribution de l'offre à commandes)
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A : EXIGENCES GÉNÉRALES RELATIVES AU RENDEMENT ET À LA QUALITÉ DES VÊTEMENTS

	Description des exigences
Couleurs	<p>Les exigences relatives aux couleurs des vêtements sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) La couleur du manteau et du pantalon pour temps froid et du manteau et du pantalon pour temps pluvieux doit être la même.b) Les manteaux et les pantalons doivent être d'une couleur unie et foncée parmi les suivantes pour permettre au MDN de faire son choix :<ul style="list-style-type: none">1) Noir2) Bleu3) Grisc) En accord avec l'EDT, certains articles se doivent d'avoir une couleur assortie aux manteaux et aux pantalons, cependant une variation de teinte est acceptable.d) D'autres options de couleurs peuvent être ajoutées à celles indiquées aux conditions suivantes :<ul style="list-style-type: none">(1) une demande est faite par l'offrant conformément au paragraphe portant sur les demandes de renseignements du document de demande de soumissions;(2) le responsable de projet approuve la dérogation (aucune justification n'est requise pour accepter ou rejeter une demande d'ajout d'options de couleur).
Détermination des tailles	<p>Le titulaire de l'offre à commandes doit définir et employer des procédures uniformes de détermination des tailles, fondées sur les normes commerciales canadiennes, quant à ses articles vestimentaires (p. ex. tous les pantalons pour femmes devraient avoir le même ajustement) pour faciliter la commande d'articles de la bonne taille par les membres de l'équipe et pour réduire le nombre de retours de produits en raison d'un ajustement inapproprié ou non uniforme d'un style de pantalon à l'autre. La détermination des tailles fondée sur des approches commerciales européennes, asiatiques et non canadiennes ne sera pas acceptée.</p>
Catégories de tailles régulières	<p>Les vêtements offerts dans les catégories de tailles régulières suivantes, fondées sur les normes commerciales canadiennes, devraient être obtenus dans les délais de livraison spécifiés dans l'EDT :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Tailles pour hommes : petit (P), moyen (M), grand (G), très grand (TG) et très très grand (TTG)

	Description des exigences
	b) Tailles pour femmes : très petit (TP), petit (P), moyen (M), grand (G) et très grand (TG)
Catégories de tailles irrégulières	Le titulaire de l'offre à commandes doit être en mesure de fournir des vêtements dans des tailles qui ne correspondent pas aux catégories de tailles régulières. Pour ces commandes de tailles spéciales, certains écarts peuvent être acceptables par rapport aux produits de tailles régulières approuvés en vertu de l'offre à commandes, comme par exemple une différence de couleur. Lorsqu'une commande spéciale est passée, le titulaire de l'offre à commandes doit indiquer le ou les écarts par rapport au produit standard et ne doit pas traiter la commande avant d'avoir reçu la confirmation écrite de l'acceptation des écarts.
Absence de défauts de fabrication	Les vêtements doivent être exempts de défauts de fabrication, notamment : <ul style="list-style-type: none">a) Défauts de couture – p. ex. coutures ouvertes, utilisation de mauvaises techniques de couture, tissus de même couleur pour lesquels des fils de couleurs différentes ont été utilisés, sauts de points de couture, faux plis dans un vêtement, tension de fil erronée et bords non finis.b) Défauts de couleur – p. ex. différence entre la couleur du vêtement fini et celle de l'échantillon montré, utilisation d'accessoires d'une mauvaise combinaison de couleurs et mauvais assortiment des teintures entre les pièces.c) Défauts de taille – p. ex. mauvaise gradation des tailles, différence dans la mesure d'une pièce de vêtement et d'une autre (p. ex. manches de taille TG et corps de taille M).d) Défauts de vêtement – p. ex. fermetures à glissière défectueuses, ourlage irrégulier, boutons desserrés, boutonnières inadéquates, pièces inégales et parement inapproprié.
Protection contre les conditions environnementales difficiles	Les vêtements doivent être en mesure d'offrir un confort et une protection suffisante aux membres du personnel qui effectuent des tâches à l'extérieur, aux températures et dans les conditions climatiques existant au Canada toute l'année. Les vêtements pour temps froid devraient assurer une protection à des températures allant jusqu'à -30 °C par vent nul.

	Description des exigences
Conception fonctionnelle	<p>La conception de tous les articles vestimentaires doit être axée sur la fonctionnalité, pour des activités extérieures qui sont propres au personnel qui effectue des activités comme la randonnée et l'établissement d'un campement dans des conditions environnementales difficiles pour une période prolongée (4 à 8 heures). Les vêtements doivent assurer une protection contre les éléments tout en offrant confort et souplesse de mouvement permettant de marcher, de transporter des articles dans des boîtes avec des poignées et de porter un sac à dos. À cette fin, le vêtement doit être fabriqué à l'aide de matériaux robustes et être vendu comme un vêtement pour la vie active à l'extérieur, ou un vêtement de travail ou de sport.</p>
Imperméable	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « imperméable », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant imperméable.</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de protection étanche doivent être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai courantes comme :</p> <ul style="list-style-type: none">a) AATCC-127-1989 – Water Resistance: Hydrostatic Pressure Test²b) ISO 811:2018 Textiles – Détermination de la résistance à la pénétration d'eau – Essai sous pression hydrostatique³c) JIS L 1092:2009 – Méthode de détermination de la résistance à l'eau des textiles (norme étrangère)⁴ <p>Les tissus imperméables doivent être fabriqués à partir de matériaux de polytétrafluoroéthylène (PTFE) et/ou de polyuréthane (PU) stratifié multicouche et non à partir de matériaux enduits.</p> <p>Les vêtements imperméables doivent être fabriqués à l'aide d'une technologie d'imperméabilisation supplémentaire appliquée sur les coutures (coutures scellées imperméables, coutures renforcées imperméables ou coutures soudées).</p> <p>Les vêtements imperméables doivent être fabriqués à l'aide d'un moyen d'imperméabilisation supplémentaire appliqué sur les fermetures à glissière, comme des rabats-tempête ou des soudures PVC/PU.</p>

² American Association of Textile Chemists and Colorists (AATCC)

³ Organisation internationale de normalisation (ISO)

⁴ Norme industrielle japonaise (JIS), Association de normalisation japonaise

	Description des exigences
Résistant à l'eau	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « résistant à l'eau », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant résistant à l'eau ou imperméable.</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de résistance à l'eau ou de protection étanche devraient être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant.</p>
Durable	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « durable », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant durable.</p> <p>Tous les articles vestimentaires doivent offrir une durabilité comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">a) le lavage n'entraîne pas la décoloration ni un rétrécissement important du matériau;b) les coutures demeurent intactes et les boutons ne tombent pas dans des conditions opérationnelles;c) le matériau ne s'effiloche pas et ne se déchire pas facilement dans des conditions opérationnelles. <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de durabilité doivent être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai courantes comme :</p> <ul style="list-style-type: none">a) ASTM D3181 - 15e1 – Standard Guide for Conducting Wear Tests on Textilesb) ASTM D3884-09 – Standard Guide for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Rotary Platform, Double-Head Method)c) ASTM D3885-07 – Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Flexing and Abrasion Method)d) ASTM D3886-99 – Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Inflated Diaphragm Apparatus)e) ASTM 4157-02 – Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Oscillatory Cylinder Method)f) ASTM D4158-08 – Standard Guide for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Uniform Abrasion)g) ASTM D4966-12 – Standard Test Method for Abrasion Resistance of Textile Fabrics (Martindale Abrasion Tester Method)

	Description des exigences
Fini hydrofuge durable	<p>L'extérieur d'un vêtement imperméable et résistant à l'eau doit avoir un fini hydrofuge durable conçu pour se lier aux fibres du tissu sans remplir les espaces interstitiels entre ces fibres. Le rendement du fini hydrofuge durable doit pouvoir être rétabli en suivant les instructions de nettoyage et par l'application d'un produit hydrofuge durable par vaporisation ou trempage.</p>
Résistant au vent	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « résistant au vent », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant « résistant au vent » ou « coupe-vent ».</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de résistance au vent ou de protection contre le vent devraient être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai courantes comme l'essai de perméabilité à l'air Frazier.</p>
Respirant	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « respirant », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme ayant une respirabilité excellente ou supérieure.</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de respirabilité devraient être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai courantes, comme la méthode ASTM E96 – Standard Test Methods for Water Vapor Transmission of Materials⁵).</p>
Antistatique	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « antistatique », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant antistatique ou une autre formulation appropriée doit être utilisée pour indiquer que le vêtement est constitué de matériaux qui ne favorisent pas la production de décharges électriques pouvant s'enflammer dans des atmosphères explosives.</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de protection antistatique devraient être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai et de normes courantes, comme la norme EN 1149-5 : Vêtements de protection – Propriétés électrostatiques.</p>

⁵ American Society for Testing and Materials (ASTM)

	Description des exigences
Haute visibilité	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être à « haute visibilité », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant à haute visibilité; il doit comporter des marques réfléchissantes requises pour un travail dans des lieux où la haute visibilité des travailleurs est importante, comme les champs de tir et les aéroports.</p> <p>Des preuves à l'appui concernant le niveau de visibilité et le caractère réfléchissant devraient être disponibles; il peut s'agir d'une certification à une norme donnée et de résultats d'essais en laboratoire menés par le fabricant ou par un laboratoire indépendant au moyen de procédures d'essai et de normes courantes comme la norme CSA-Z96 Vêtements de sécurité à haute visibilité.⁶</p>
Lavable à la machine	<p>Lorsque les exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques d'un vêtement indiquent que le vêtement doit être « lavable à la machine », le vêtement doit être vendu aux consommateurs comme étant lavable à la machine. Des instructions doivent être fournies pour permettre à la personne qui reçoit le vêtement de le laver elle-même dans une machine à laver à la maison ou dans une machine à laver standard dans une buanderie si la personne n'en possède pas à la maison.</p>

⁶ Association canadienne de normalisation (CSA)

	Description des exigences
Écussons d'unité	<p>Le titulaire de l'offre à commandes doit concevoir et fabriquer des vêtements qui permettent d'apposer des écussons d'unité sur le tissu extérieur, au haut de chaque manche, du manteau pour temps froid et du manteau pour temps pluvieux dont les caractéristiques sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) un identificateur d'unité est un écusson héraldique approuvé sous forme d'une pièce d'environ 6 cm (largeur) x 9 cm (longueur). Le terme « identificateur d'unité » désigne l'image et le terme « écusson d'unité » désigne la pièce qui est apposée sur le vêtement;b) le CETQ et le CEEM ont chacun leur propre identificateur d'unité (figure 1);c) la fourniture des écussons d'unité ne fait pas partie de la portée du présent EDT. Le MDN fournira les écussons d'unité au personnel du CEEM et du CETQ qui apposera les écussons sur les vêtements qui lui seront fournis;d) les vêtements doivent être conçus de manière que l'écusson d'unité demeurera fixé sur le vêtement destiné aux conditions météorologiques dans lesquelles le vêtement sera porté; de plus, l'écusson doit pouvoir être enlevé sans endommager le vêtement ni l'écusson;e) l'écusson d'unité doit être apposé sur le vêtement au moyen d'un ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®).



Figure 1 : Écussons des unités – CETQ et CEEM

APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A : EXIGENCES RELATIVES AUX ARTICLES VESTIMENTAIRES

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
Manteau – Temps froid	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Résistant à l'eau b) Résistant au vent c) Antistatique d) Haute visibilité e) Durable f) Lavable à la machine g) Poches à fermeture h) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C i) Capuchon isolé avec cordons de serrage j) Compatible avec un casque de sécurité commercial conforme à la norme CSA Z94.1-05, Casques de sécurité pour l'industrie : Tenue en service, sélection, entretien et utilisation, c.-à-d. que le capuchon peut être ajusté confortablement par-dessus le casque et retenu pour assurer une protection contre le vent, la pluie et le froid k) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unité <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> l) Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes m) Capuchon ajustable dans deux directions n) Capuchon amovible ou rabattable dans le col o) Peut être commandé avec des bandes de ruban rétroréfléchissant haute visibilité sur le devant et au dos p) Protection supplémentaire aux coudes, notamment une couche supplémentaire de tissu, un tissu plus épais ou un rembourrage intégré.
Pantalon – Temps froid	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Résistant à l'eau b) Résistant au vent c) Antistatique d) Durable e) Lavable à la machine f) Poches à fermeture g) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> h) Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes i) Protection supplémentaire aux genoux, notamment une couche supplémentaire de tissu, un tissu plus épais, un rembourrage intégré, des pochettes pour protège-genoux

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
<p>Manteau – Temps pluvieux (imperméable)</p>	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Imperméable b) Résistant au vent c) Antistatique d) Haute visibilité e) Durable f) Poches à fermeture g) Lavable à la machine h) Compatible avec un casque de sécurité commercial conforme à la norme CSA Z94.1-05, Casques de sécurité pour l'industrie : Tenue en service, sélection, entretien et utilisation, c.-à-d. que le capuchon peut être ajusté confortablement par-dessus le casque et retenu pour assurer une protection contre le vent, la pluie et le froid i) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unité <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> j) Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes k) Capuchon ajustable dans deux directions l) Capuchon amovible ou rabattable dans le col m) Aération à l'aide de fentes à fermeture à glissière intégrées au manteau sans que cela nuise à l'imperméabilité n) Peut être commandé avec des bandes de ruban rétro réfléchissant haute visibilité sur le devant et au dos o) Protection supplémentaire aux coudes, notamment une couche supplémentaire de tissu, un tissu plus épais ou un rembourrage intégré.
<p>Pantalon – Temps pluvieux (imperméable)</p>	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Imperméable b) Résistant au vent c) Antistatique d) Durable e) Poches à fermeture f) Lavable à la machine <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> g) Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes h) Protection supplémentaire aux genoux, notamment une couche supplémentaire de tissu, un tissu plus épais, un rembourrage intégré, des pochettes pour protège-genoux

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unitéb) Respirantc) Lavable à la machined) Isolée) Manches longues; convient à des activités exécutées à un rythme plus lent par temps froid dans le cadre d'essais à l'extérieurf) Conçu pour les hommes et les femmes (peut être unisexe ou pour hommes ou femmes, mais le prix doit être le même)g) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée) <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none">h) Conception et rendement semblables à ceux du chandail en molleton de combat de l'Armée canadienne (NNO 8415-21-920-8846; système amélioré de vêtements adaptés (SAVA); molleton de polyester) – voir la figure 2i) Poche(s) poitrine(s) à fermeture (p. ex. fermeture à glissière ou boutons-pression)



Figure 2 – Chandail en molleton de combat de l'Armée canadienne

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Respirantb) Lavable à la machinec) Isoléd) Aux chevillese) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée) <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none">f) Conception et rendement semblables à ceux du pantalon en molleton de combat de l'Armée canadienne (NNO 8415-21-920-8589; SAVA; molleton de polyester) – voir la figure 3g) Poche(s) de cuisse à fermeture (p. ex. fermeture à glissière ou boutons-pression) <div data-bbox="597 722 1341 1709" data-label="Image">A photograph of a pair of green camouflage combat pants. The pants are laid flat on a light-colored wooden surface. They feature a drawstring waist at the top and elasticated cuffs at the bottom of the legs. The camouflage pattern consists of various shades of green and brown. There are visible pockets on the thighs, including a zippered pocket on the right thigh.</div> <p>Figure 3 – Pantalon en molleton de combat de l'Armée canadienne</p>

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
Gants – Temps frais et pluvieux	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Résistant à l'eau b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps frais et pluvieux jusqu'à -5 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)
Gants – Temps froid	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Imperméables b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)
Mitaines – Temps froid	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Imperméables b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)
Tuque	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)
Cache-cou	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)
Couvre-chaussures	<p>Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Couvre-chaussures NEOS Navigator 5™ ou l'équivalent
Enduit hydrofuge durable	<p>Obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Conçu pour rétablir les propriétés hydrofuges durables, par vaporisation ou trempage

Article	Exigences relatives au rendement et aux caractéristiques physiques
<p>Chapeau de soleil à large bord</p>	<p>Obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Offre une protection contre le soleil b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée) <p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> c) Résistant à l'eau d) Conception et rendement semblables à ceux du chapeau de soleil de combat pour climat tempéré de l'Armée canadienne (NNO 8415-21-914-5183; léger; tissu à armure unie de 170,0 g/m²; large bord surpiqué; protège-nuque amovible; poche de rangement à l'intérieur; mentonnière avec dispositif de serrage; ouverture d'aération en filet; calotte souple) <div data-bbox="505 730 1438 1381" style="text-align: center;"> </div> <p>Figure 4 – Chapeau de soleil de combat pour climat tempéré de l'Armée canadienne</p>
<p>Article optionnel : Ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid</p>	<p>Souhaitable :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Conçu pour assurer une protection par très grand froid (conditions arctiques) jusqu'à -50 °C b) Manteau avec épaisseurs amovibles à l'intérieur c) Pantalon de neige prévu dans la conception de l'ensemble d) Bottes d'hiver e) Passe-montagne f) Mitaines g) Antistatique h) Imperméable

ANNEXE B

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION SERVICES DE GESTION ET DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS

1. Directives générales

Les propositions seront tout d'abord évaluées par rapport aux critères techniques obligatoires. Les propositions qui ne satisfont pas à tous les critères techniques obligatoires seront rejetées. Les propositions recevables seront ensuite évaluées par rapport aux critères techniques cotés.

La méthode de sélection sera le meilleur rapport qualité-prix, et la note totale (points cotés) d'un offrant sera établie en additionnant la note technique et la note financière, qui seront pondérées de façon équivalente. L'offre recevable dont la note combinée pour le mérite technique et le prix sera la plus élevée sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commandes. Les notes totales seront arrondies à deux décimales près.

La note technique sera attribuée sur 100 points, conformément au barème de notation des critères techniques cotés présenté ci-dessous. Les propositions qui n'obtiennent pas une note technique d'au moins 50 points seront jugées non conformes et seront rejetées.

La note financière sera déterminée au moyen de la formule suivante pour toutes les offres jugées conformes sur le plan technique :

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Offre conforme dont le prix est le plus bas} \times 100}{\text{Prix de l'offrant}}$$

Dans l'exemple ci-dessous⁷, la note totale de l'offrant B est établie comme suit :

Offres conformes	Prix total de l'offre	Note financière	Note technique	Note totale	Rang
Offrant A	100 000 \$	55,00	90,00	145,00	2
Offrant B	70 000 \$	78,57	70,00	148,57	1
Offrant C	55 000 \$	100,00	40,00	140,00	3

$$\text{Note financière} = \frac{\text{Prix de l'offre de l'offrant C (offre conforme dont le prix est le plus bas)} \times 100}{\text{Prix de l'offre de l'offrant B}}$$

$$= \frac{55\,000 \$ \times 100}{70\,000 \$}$$

$$= 78,57 \text{ points}$$

⁷ Les prix des offres de l'exemple sont fournis à titre indicatif seulement, et ne sont pas représentatifs de la valeur attendue de tout marché subséquent.

Note totale de l'offrant B = Note financière de l'offrant B + Note technique de l'offrant B
= 78,57 points + 70,00 points
= 148,57 points

Dans le cas d'une égalité entre deux offres, l'offre ayant la note totale (points cotés) la plus élevée sera recommandée pour l'attribution de l'offre à commandes.

2. Critères techniques obligatoires

Les offrants doivent fournir les documents nécessaires pour démontrer la conformité aux exigences, y compris des fiches techniques, des spécifications, des brochures ou tout autre document technique pertinent décrivant les biens et les services offerts et démontrant leur conformité. Chaque critère technique obligatoire doit être traité séparément et dans l'ordre présenté ci-dessous. Lorsque des références doivent être fournies, les renseignements fournis peuvent être vérifiés auprès des références fournies par l'offrant afin de confirmer leur exactitude. Si la vérification des renseignements ne correspond pas aux exigences, la soumission pourrait alors être déclarée non recevable.

N°	Critère technique obligatoire	Pièces justificatives requises
O1	<p>L'offrant doit avoir réalisé au moins trois (3) projets au cours des cinq (5) années précédant la date de publication de la DOC dans le cadre desquels il a livré une quantité totale d'au moins 200 :</p> <p>a) manteaux pour temps froid dont les exigences étaient semblables à celles du manteau pour temps froid décrit dans l'EDT, afin qu'ils soient utilisés au Canada par temps froid par le personnel du client.</p> <p>OU</p> <p>b) manteaux pour temps pluvieux dont les exigences étaient semblables à celles du manteau pour temps pluvieux décrit dans l'EDT, afin qu'ils soient utilisés au Canada par temps pluvieux par le personnel du client</p>	<p>L'offrant doit fournir, avec son offre, les renseignements suivants pour chaque projet :</p> <p>a) la marque et le modèle de chaque article vendu;</p> <p>b) la date de vente ou de livraison;</p> <p>c) les coordonnées du client, y compris le nom de l'organisation, l'adresse de l'organisation ainsi que le nom, le numéro de téléphone et le courriel de la personne-ressource.</p> <p>Les projets cités peuvent être pour des manteaux pour temps froid ou des manteaux pour temps pluvieux ou une combinaison des manteaux pour temps froid et pour temps pluvieux</p>
O2	<p>Les offrants doivent fournir une description de leur méthode de détermination des tailles, qui satisfait aux exigences précisées dans l'énoncé des travaux.</p>	<p>Description de la méthode de détermination des tailles fournie avec la proposition.</p>
O3	<p>Les offrants doivent fournir une description de leur méthode de traitement des commandes et des échanges, qui satisfait aux exigences précisées dans l'énoncé des travaux.</p>	<p>Description de la méthode de traitement des commandes et des échanges fournie avec la proposition.</p>
O4	<p>Les offrants doivent fournir une description des options de couleurs qui satisfait aux exigences précisées dans l'énoncé des</p>	<p>Options de couleurs offertes, avec échantillons, fournis avec la proposition. Les échantillons peuvent être présentés sur</p>

N°	Critère technique obligatoire	Pièces justificatives requises
	travaux.	papier, sur des échantillons de tissu ou par renvoi à des articles fournis aux fins d'évaluation des critères cotés.
O5	L'offrant doit fournir des preuves à l'appui de sa proposition pour démontrer que la solution proposée satisfait aux exigences obligatoires précisées dans la matrice de conformité aux exigences obligatoires.	L'offrant devrait remplir la matrice de conformité aux exigences obligatoires.

3. Matrice de conformité aux exigences obligatoires

Pour chacun des articles de la matrice de conformité aux exigences obligatoires, l'offrant doit fournir les renseignements suivants :

- a) le nom du fabricant;
- b) le nom ou le numéro du modèle;
- c) une photo de l'article;
- d) une description de la manière dont l'article satisfait aux exigences obligatoires de l'EDT.

Les offrants doivent soit indiquer un renvoi à l'endroit de leur proposition technique où il est clairement démontré comment la solution proposée satisfait à l'exigence, soit fournir une description de la manière dont l'exigence est satisfaite. **Lorsque la documentation technique de l'offrant ne démontre pas clairement que l'article offert satisfera à une exigence précise, la proposition de l'offrant doit fournir des descriptions supplémentaires de la manière dont la solution proposée satisfera à cette exigence.**

N°	Critère technique obligatoire	Conformité		Renvoi à la proposition ou description
		Oui	Non	

N°	Critère technique obligatoire	Conformité		Renvoi à la proposition ou description
		Oui	Non	
OC1	<p>Manteau – Temps froid :</p> <p>a) Résistant à l'eau</p> <p>b) Résistant au vent</p> <p>c) Antistatique</p> <p>d) Haute visibilité</p> <p>e) Durable</p> <p>f) Lavable à la machine</p> <p>g) Poches à fermeture</p> <p>h) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C</p> <p>i) Capuchon isolé avec cordons de serrage</p> <p>j) Compatible avec un casque de sécurité commercial conforme à la norme CSA Z94.1-05, Casques de sécurité pour l'industrie : Tenue en service, sélection, entretien et utilisation, c.-à-d. que le capuchon peut être ajusté confortablement par-dessus le casque et retenu pour assurer une protection contre le vent, la pluie et le froid</p> <p>k) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unité</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC2	<p>Pantalon – Temps froid</p> <p>a) Résistant à l'eau</p> <p>b) Résistant au vent</p> <p>c) Antistatique</p> <p>d) Durable</p> <p>e) Lavable à la machine</p> <p>f) Poches à fermeture</p> <p>g) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critère technique obligatoire	Conformité		Renvoi à la proposition ou description
		Oui	Non	
OC3	<p>Manteau – Temps pluvieux (imperméable)</p> <p>a) Imperméable</p> <p>b) Résistant au vent</p> <p>c) Antistatique</p> <p>d) Haute visibilité</p> <p>e) Durable</p> <p>f) Poches à fermeture</p> <p>g) Lavable à la machine</p> <p>h) Compatible avec un casque de sécurité commercial conforme à la norme CSA Z94.1-05, Casques de sécurité pour l'industrie : Tenue en service, sélection, entretien et utilisation, c.-à-d. que le capuchon peut être ajusté confortablement par-dessus le casque et retenu pour assurer une protection contre le vent, la pluie et le froid</p> <p>i) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unité</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC4	<p>Pantalon – Temps pluvieux (imperméable)</p> <p>a) Imperméable</p> <p>b) Résistant au vent</p> <p>c) Antistatique</p> <p>d) Durable</p> <p>e) Poches à fermeture</p> <p>f) Lavable à la machine</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC5	<p>Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne</p> <p>a) Ruban autoagrippant à crochets et à boucles (type Velcro®) au haut des manches pour fixer les écussons d'unité</p> <p>b) Respirant</p> <p>c) Lavable à la machine</p> <p>d) Isolé</p> <p>e) Manches longues; convient à des activités exécutées à un rythme plus lent par temps froid dans le cadre d'essais à l'extérieur</p> <p>f) Conçu pour les hommes et les femmes (peut être unisexe ou pour hommes ou femmes, mais le prix doit être le même)</p> <p>g) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC6	<p>Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne</p> <p>a) Respirant</p> <p>b) Lavable à la machine</p> <p>c) Isolé</p> <p>d) Aux chevilles</p> <p>e) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation de teinte acceptée)</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

N°	Critère technique obligatoire	Conformité		Renvoi à la proposition ou description
		Oui	Non	
OC7	Gants – Temps frais et pluvieux a) Résistant à l'eau b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps frais et pluvieux jusqu'à -5 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC8	Gants – Temps froid a) Imperméables b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC9	Mitaines – Temps froid a) Imperméables b) Respirant c) Conviennent à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C d) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC10	Tuque a) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC11	Cache-cou a) Convient à une utilisation par temps froid jusqu'à -30 °C b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC12	Chapeau de soleil à barge bord a) Offre une protection contre le soleil b) Couleur assortie à celle des manteaux et des pantalons (variation on de teinte acceptée)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC13	Couvre-chaussures a) Couvre-chaussures NEOS Navigator 5™ ou l'équivalent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
OC14	Enduit hydrofuge durable a) Conçu pour rétablir les propriétés hydrofuges durables, par vaporisation ou trempage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

4. Barème de notation des exigences cotées

Les critères cotés seront évalués conformément au barème de notation ci-dessous.

Résumé des points cotés		
N°	Critères techniques cotés	Maximum de points
C1	Témoignages	7
C2	Ensemble assorti – Manteau et pantalon pour temps froid	5
CR3	Ensemble assorti – Manteau et pantalon pour temps pluvieux	5
CR4	Manteau et pantalon pour temps froid – Respirabilité	5
C5	Manteau et pantalon pour temps pluvieux – Respirabilité	5
C6	Imperméabilité – Norme et méthode d'essai	5
C7	Antistatique – Norme et méthode d'essai	5
C8	Haute visibilité – Norme et méthode d'essai	5
CR9	Durabilité – Norme et méthode d'essai	5
C10	Manteau pour temps froid – Qualité d'exécution et qualité générale	6
C11	Manteau pour temps froid – Confort et fonctionnalité	6
C12	Pantalon pour temps froid – Qualité d'exécution et qualité générale	6
C13	Pantalon pour temps froid – Confort et fonctionnalité	6
C14	Manteau pour temps pluvieux – Qualité d'exécution et qualité générale	6
C15	Manteau pour temps pluvieux – Confort et fonctionnalité	6
C16	Pantalon pour temps pluvieux – Qualité d'exécution et qualité Pantalon	6
C17	Pantalon pour temps pluvieux – Confort et fonctionnalité	6
C18	Ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid	5
	Nombre maximal de points	100
	Nombre minimum de points requis pour réussir l'évaluation des exigences cotées	50

Les offrants doivent fournir des échantillons des quatre articles vestimentaires suivants⁸ qui seront soumis à des essais physiques visant à coter la qualité d'exécution et la qualité générale (p. ex. exempt de défauts de fabrication) ainsi qu'à des essais pratiques visant à coter le confort et la fonctionnalité :

- a) manteau pour temps froid (taille Grand);
- b) pantalon pour temps froid (taille Grand);
- c) manteau pour temps pluvieux (taille Grand);
- d) pantalon pour temps pluvieux (taille Grand).

Barème de notation pour la qualité d'exécution et la qualité générale (pour C10, C12, C14 et C16).

- 6 points : Vêtement ne comportant aucun défaut de fabrication.
- 3 points : Vêtement comportant certains défauts de fabrication mineurs, mais qui ne devraient pas nuire à l'utilisation fonctionnelle ni au rendement du vêtement.
- 1 point : Vêtement fonctionnel, mais comportant au moins un (1) défaut de fabrication important qui pourrait nuire à l'utilisation fonctionnelle ou au rendement du vêtement.

⁸ Les articles vestimentaires fournis avec la proposition seront retournés à l'offrant à la fin de l'évaluation des offres. Le Canada se réserve le droit de faire l'acquisition de la totalité ou d'une partie des articles vestimentaires fournis avec la proposition aux prix précisés pour les articles dans la proposition financière de l'offrant.

0 point : Aucun vêtement fourni, ou vêtement comportant de nombreux défauts de fabrication importants qui pourraient nuire à l'utilisation fonctionnelle ou au rendement du vêtement.

Barème de notation pour le confort et la fonctionnalité (pour C11, C13, C15 et C17)

Les évaluateurs effectueront une série de tâches conçues pour simuler l'amplitude des mouvements exécutés lors de l'accomplissement de tâches types sur le terrain en portant les vêtements. Les évaluateurs noteront les articles vestimentaires en fonction des critères suivants :

- a) capacité à enfiler et à retirer l'article;
- b) confort physique;
- c) mobilité;
- d) ajustement global.

Chaque évaluateur notera chaque article vestimentaire fourni séparément, et la note moyenne de tous les évaluateurs servira à calculer la note attribuée à chaque critère. La notation se fera selon l'échelle suivante :

- 6 points : Confort et fonctionnalité du vêtement – Excellent – vêtement satisfaisant à toutes les exigences et dépassant de nombreuses exigences relatives aux tâches à accomplir et offrant le rendement prévu par l'utilisateur.
- 5 points : Confort et fonctionnalité du vêtement – Supérieur – vêtement satisfaisant à toutes les exigences relatives aux tâches à accomplir et offrant un bon rendement à l'utilisateur, sans contraintes.
- 4 points : Confort et fonctionnalité du vêtement – Très bon – vêtement satisfaisant à la plupart des exigences relatives aux tâches à accomplir et offrant un bon rendement à l'utilisateur, avec peu de contraintes.
- 3 points : Confort et fonctionnalité du vêtement – Bon – vêtement satisfaisant à de nombreuses exigences relatives aux tâches à accomplir et offrant un bon rendement à l'utilisateur, avec des contraintes mineures.
- 2 points : Confort et fonctionnalité du vêtement – Satisfaisant – vêtement satisfaisant à certaines des exigences relatives aux tâches à accomplir et offrant un rendement permettant à l'utilisateur d'accomplir les tâches avec certaines contraintes au niveau de la plage d'utilisation.
- 1 point : Confort et fonctionnalité du vêtement – Faible – vêtement satisfaisant aux exigences minimales relatives aux tâches à accomplir et présentant certaines contraintes pouvant empêcher l'utilisateur d'accomplir les tâches.
- 0 point : Vêtement médiocre, très restreignant, non fonctionnel – vêtement ne satisfaisant à aucune des exigences relatives aux tâches à accomplir et présentant de graves contraintes empêchant l'utilisateur d'accomplir les tâches.
- 0 point : Aucun vêtement fourni.

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C1	<p>Témoignages</p> <p>L'offrant doit fournir des lettres ou des courriels de témoignage provenant des clients indiqués en réponse aux critères obligatoires O2 et/ou O3 attestant leur satisfaction à l'égard de la qualité des produits et des services fournis par l'offrant. Les témoignages d'autres clients seront également pris en compte si les projets visés satisfont aux exigences O2 ou O3.</p>	<p>Les témoignages devraient être fournis avec la proposition. Ils doivent viser des projets qui satisfont aux exigences O2 ou O3 et doivent comprendre :</p> <p>a) les coordonnées de la personne-ressource;</p> <p>b) une indication de satisfaction à l'égard des produits livrés;</p> <p>c) une indication de satisfaction à l'égard des services fournis.</p>	<p>Trois (3) témoignages positifs fournis : 7 points.</p> <p>Deux (2) témoignages positifs fournis : 5 points.</p> <p>Un (1) témoignage positif fourni : 3 points.</p> <p>Aucun témoignage positif fourni : 0 point.</p>
C2	<p>Ensemble assorti – Manteau et pantalon pour temps froid</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps froid proposés devraient être confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti (mêmes tissus, patrons et couleurs).</p>	<p>L'offrant devrait décrire comment le manteau et le pantalon pour temps froid satisfont à cette exigence. Des photos devraient être fournies pour illustrer que les articles sont assortis.</p>	<p>Le manteau et le pantalon pour temps froid sont confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti : 5 points.</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps froid ne sont pas confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti : 0 point.</p>
C3	<p>Ensemble assorti – Manteau et pantalon pour temps pluvieux</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps pluvieux proposés devraient être confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti (mêmes tissus, patrons et couleurs).</p>	<p>L'offrant devrait décrire comment le manteau et le pantalon pour temps pluvieux satisfont à cette exigence. Des photos devraient être fournies pour illustrer que les articles sont assortis.</p>	<p>Le manteau et le pantalon pour temps pluvieux sont confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti : 5 points.</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps pluvieux ne sont pas confectionnés par le même fabricant et de manière à former un ensemble assorti : 0 point.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C4	<p>Manteau et pantalon pour temps froid – Respirabilité</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps froid proposés devraient avoir un taux de respirabilité minimal de 8000 grammes déterminé par une méthode d'essai reconnue du coefficient de transmission de la vapeur d'eau.</p>	<p>L'offrant devrait préciser le taux de respirabilité et indiquer la norme reconnue utilisée pour établir le coefficient de transmission de la vapeur d'eau. Si la méthode utilisée ne consiste pas à mesurer la quantité de vapeur d'eau qui peut traverser un mètre carré de tissu au cours d'une période de 24 heures, l'offrant devrait expliquer comment les résultats démontrent un rendement équivalent ou supérieur.</p>	<p>Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes, selon un essai effectué par un laboratoire indépendant : 5 points.</p> <p>Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes, selon un essai effectué par le fabricant : 3 points.</p> <p>Taux de respirabilité de moins de 8000 grammes : 0 point.</p>
C5	<p>Manteau et pantalon pour temps pluvieux – Respirabilité</p> <p>Le manteau et le pantalon pour temps pluvieux proposés devraient avoir un taux de respirabilité minimal de 8000 grammes déterminé par une méthode d'essai reconnue du coefficient de transmission de la vapeur d'eau.</p>	<p>L'offrant devrait préciser le taux de respirabilité et indiquer la norme reconnue utilisée pour établir le coefficient de transmission de la vapeur d'eau. Si la méthode utilisée ne consiste pas à mesurer la quantité de vapeur d'eau qui peut traverser un mètre carré de tissu au cours d'une période de 24 heures, l'offrant devrait expliquer comment les résultats démontrent un rendement équivalent ou supérieur.</p>	<p>Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes, selon un essai effectué par un laboratoire indépendant : 5 points.</p> <p>Taux de respirabilité minimal de 8000 grammes, selon un essai effectué par le fabricant : 3 points.</p> <p>Taux de respirabilité de moins de 8000 grammes : 0 point.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C6	<p>Imperméabilité – Norme et méthode d'essai</p> <p>L'offrant devrait indiquer la norme et la méthode d'essai qui seront utilisées pour certifier que les produits proposés satisferont aux critères d'imperméabilité.</p>	<p>L'offrant devrait préciser si la norme et la méthode d'essai sont accessibles au public, disponibles sur demande auprès de l'offrant ou non disponibles mais décrites en termes généraux dans la proposition.</p>	<p>La norme et la méthode d'essai indiquées sont publiées par un organisme tiers indépendant : 5 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont disponibles sur demande : 3 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont décrites en termes généraux dans la proposition : 1 point.</p> <p>Aucune norme ni méthode d'essai n'est indiquée : 0 point.</p>
C7	<p>Antistatique – Norme et méthode d'essai</p> <p>L'offrant devrait indiquer la norme et la méthode d'essai qui seront utilisées pour certifier que les produits proposés satisferont aux critères antistatique.</p>	<p>L'offrant devrait préciser si la norme et la méthode d'essai sont accessibles au public, disponibles sur demande auprès de l'offrant ou non disponibles mais décrites en termes généraux dans la proposition.</p>	<p>La norme et la méthode d'essai indiquées sont publiées par un organisme tiers indépendant : 5 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont disponibles sur demande : 3 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont décrites en termes généraux dans la proposition : 1 point.</p> <p>Aucune norme ni méthode d'essai n'est indiquée : 0 point.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C8	<p>Haute visibilité – Norme et méthode d'essai</p> <p>L'offrant devrait indiquer la norme et la méthode d'essai qui seront utilisées pour certifier que les produits proposés satisferont aux critères de haute visibilité.</p>	<p>L'offrant devrait préciser si la norme et la méthode d'essai sont accessibles au public, disponibles sur demande auprès de l'offrant ou non disponibles mais décrites en termes généraux dans la proposition.</p>	<p>La norme et la méthode d'essai indiquées sont publiées par un organisme tiers indépendant : 5 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont disponibles sur demande : 3 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont décrites en termes généraux dans la proposition : 1 point.</p> <p>Aucune norme ni méthode d'essai n'est indiquée : 0 point.</p>
C9	<p>Durabilité – Norme et méthode d'essai</p> <p>L'offrant devrait indiquer la norme et la méthode d'essai qui seront utilisées pour certifier que les produits proposés satisferont aux critères de durabilité.</p>	<p>L'offrant devrait préciser si la norme et la méthode d'essai sont accessibles au public, disponibles sur demande auprès de l'offrant ou non disponibles mais décrites en termes généraux dans la proposition.</p>	<p>La norme et la méthode d'essai indiquées sont publiées par un organisme tiers indépendant : 5 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont disponibles sur demande : 3 points.</p> <p>La norme et la méthode d'essai indiquées ont été élaborées à l'interne par le fabricant et sont décrites en termes généraux dans la proposition : 1 point.</p> <p>Aucune norme ni méthode d'essai n'est indiquée : 0 point.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C10	<p>Manteau pour temps froid – Qualité d'exécution et qualité générale</p> <p>L'offrant devrait fournir un échantillon de manteau pour temps froid (taille Grand) avec sa proposition, aux fins d'évaluation de la qualité d'exécution et de la qualité générale (p. ex. exempt de défauts de fabrication).</p>	<p>L'offrant devrait fournir un manteau pour temps froid aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour la qualité d'exécution et la qualité générale.</p>
C11	<p>Manteau pour temps froid – Confort et fonctionnalité</p> <p>Le manteau pour temps froid fourni en réponse au critère coté C10 sera évalué en ce qui a trait au confort et à la fonctionnalité. Le poids du manteau, le toucher du tissu, l'aisance et la souplesse offertes, la taille du manteau, le nombre de poches et leur emplacement, la conception du capuchon et la facilité à enfiler et à retirer le manteau seront pris en compte.</p>	<p>L'offrant devrait fournir un manteau pour temps froid aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour le confort et la fonctionnalité.</p>
C12	<p>Pantalon pour temps froid – Qualité d'exécution et qualité générale</p> <p>L'offrant devrait fournir un échantillon de pantalon pour temps froid (taille Grand) avec sa proposition, aux fins d'évaluation de la qualité d'exécution et de la qualité générale (p. ex. exempt de défauts de fabrication).</p>	<p>L'offrant devrait fournir un pantalon pour temps froid aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour la qualité d'exécution et la qualité générale.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C13	<p>Pantalon pour temps froid – Confort et fonctionnalité</p> <p>Le pantalon pour temps froid fourni en réponse au critère coté C12 sera évalué en ce qui a trait au confort et à la fonctionnalité. Le poids du pantalon, le toucher du tissu, l'aisance et la souplesse offertes, la taille du pantalon, le nombre de poches et leur emplacement et la facilité à enfiler et à retirer le pantalon seront pris en compte.</p>	<p>L'offrant devrait fournir un pantalon pour temps froid aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour le confort et la fonctionnalité.</p>
C14	<p>Manteau pour temps pluvieux – Qualité d'exécution et qualité générale</p> <p>L'offrant devrait fournir un échantillon de manteau pour temps pluvieux (taille Grand) avec sa proposition, aux fins d'évaluation de la qualité d'exécution et de la qualité générale (p. ex. exempt de défauts de fabrication).</p>	<p>L'offrant devrait fournir un manteau pour temps pluvieux aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour la qualité d'exécution et la qualité générale.</p>
C15	<p>Manteau pour temps pluvieux – Confort et fonctionnalité</p> <p>Le manteau pour temps pluvieux fourni en réponse au critère coté C14 sera évalué en ce qui a trait au confort et à la fonctionnalité. Le poids du manteau, le toucher du tissu, l'aisance et la souplesse offertes, la taille du manteau, le nombre de poches et leur emplacement, la conception du capuchon et la facilité à enfiler et à retirer le manteau seront pris en compte.</p>	<p>L'offrant devrait fournir un manteau pour temps pluvieux aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour le confort et la fonctionnalité.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C16	<p>Pantalon pour temps pluvieux – Qualité d'exécution et qualité générale</p> <p>L'offrant devrait fournir un échantillon de pantalon pour temps pluvieux (taille Grand) avec sa proposition, aux fins d'évaluation de la qualité d'exécution et de la qualité générale (p. ex. exempt de défauts de fabrication).</p>	<p>L'offrant devrait fournir un pantalon pour temps pluvieux aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour la qualité d'exécution et la qualité générale.</p>
C17	<p>Pantalon pour temps pluvieux – Confort et fonctionnalité</p> <p>Le pantalon pour temps pluvieux fourni en réponse au critère coté C16 sera évalué en ce qui a trait au confort et à la fonctionnalité. Le poids du pantalon, le toucher du tissu, l'aisance et la souplesse offertes, la taille du pantalon, le nombre de poches et leur emplacement et la facilité à enfiler et à retirer le pantalon seront pris en compte.</p>	<p>L'offrant devrait fournir un pantalon pour temps pluvieux aux fins d'évaluation.</p>	<p>Conformément au barème de notation pour le confort et la fonctionnalité.</p>

N°	Critères techniques cotés	Pièces justificatives requises	Barème de notation
C18	<p>Ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid</p> <p>L'offrant devrait être en mesure de fournir un ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid qui satisfait aux exigences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) conçu pour assurer une protection par très grand froid (conditions arctiques) jusqu'à -50 °C; b) manteau avec épaisseurs amovibles à l'intérieur; c) pantalon de neige prévu dans la conception de l'ensemble; d) bottes d'hiver prévues dans la conception de l'ensemble; e) antistatique; f) imperméable. 	<p>L'offrant devrait fournir une description de l'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid proposé⁹.</p>	<p>L'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid proposé satisfait aux exigences : 5 points.</p> <p>L'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid proposé ne satisfait pas aux exigences : 0 point.</p>

⁹ L'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid est un article optionnel. Les offrants ne sont pas tenus de proposer un produit qui satisfait à ces exigences, mais ils se verront attribuer une note plus élevée au moment de l'évaluation s'ils proposent une solution conforme. Si l'offrant retenu ne propose pas de solution conforme pour l'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid, le Canada se réserve le droit d'attribuer un contrat distinct à un autre offrant qui a proposé une solution conforme pour l'ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid, en fonction de la solution conforme présentant le prix le plus bas.

ANNEXE C – PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS

BARÈME DE PRIX

Les soumissionnaires peuvent utiliser la pièce jointe 1 de la partie 3 pour indiquer leurs prix. Le cas échéant, ils doivent joindre la pièce jointe 1 de la partie 3 à leur soumission financière.

Les soumissionnaires doivent inscrire un prix pour chaque article. Ils doivent indiquer « 0,00 \$ » pour tout article qu'ils ne comptent pas facturer ou qui fait déjà partie d'autres prix présentés dans les tableaux. Si le soumissionnaire laisse le champ vierge, le Canada considérera le prix comme étant « 0,00 \$ » aux fins d'évaluation et pourrait demander que le soumissionnaire confirme que le prix est bel et bien 0,00 \$. Aucun soumissionnaire ne sera autorisé à ajouter ou à modifier un prix durant cette confirmation. Si le soumissionnaire refuse de confirmer que le prix d'un champ vierge est de 0,00 \$, sa soumission sera déclarée non recevable. Il est prévu que dans le contrat subséquent, la présente annexe deviendra l'annexe B.

Les quantités indiquées pour chaque article sont des estimations qui sont fournies à titre d'information aux fins de l'évaluation financière. Les quantités qui seront commandées pourraient être supérieures ou inférieures aux quantités indiquées.

Aucun service ne sera remboursé séparément; les coûts sont recouvrables uniquement par le biais du prix unitaire du vêtement fourni.

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (Année 1)				
1	Manteau – Temps froid Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
2	Pantalon – Temps froid Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
3	Manteau – Temps pluvieux (imperméable) Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
4	Pantalon – Temps pluvieux (imperméable) Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (Année 1)				
5	Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
6	Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
7	Gants – Temps frais et pluvieux Encercler le matériau fourni : cuir ou cuir et matériau synthétique Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
8	Gants – Temps froid Encercler le matériau fourni : cuir ou cuir et matériau synthétique Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
9	Mitaines – Temps froid Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
10	Tuque Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
11	Cache-cou Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
12	Chapeau de soleil à large bord Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (Année 1)				
13	Couvre-chaussures Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
14	Enduit hydrofuge durable Encercler le type fourni : vaporisation ou trempage Fabricant : Nom ou numéro du modèle :	100	\$	\$
Sous-total				
Taxes applicables			%	
Coût estimatif total				\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (année 2)				
1	Manteau – Temps froid	5	\$	\$
2	Pantalon – Temps froid	5	\$	\$
3	Manteau – Temps pluvieux (imperméable)	5	\$	\$
4	Pantalon – Temps pluvieux (imperméable)	5	\$	\$
5	Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne	5	\$	\$
6	Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne	5	\$	\$
7	Gants – Temps frais et pluvieux	5	\$	\$
8	Gants – Temps froid	5	\$	\$
9	Mitaines – Temps froid	5	\$	\$
10	Tuque	5	\$	\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (année 2)				
11	Cache-cou	5	\$	\$
12	Chapeau de soleil à large bord	5	\$	\$
13	Couvre-chaussures	5	\$	\$
Coût estimatif total				\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin initial (année 3)				
1	Manteau – Temps froid	5	\$	\$
2	Pantalon – Temps froid	5	\$	\$
3	Manteau – Temps pluvieux (imperméable)	5	\$	\$
4	Pantalon – Temps pluvieux (imperméable)	5	\$	\$
5	Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne	5	\$	\$
6	Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne	5	\$	\$
7	Gants – Temps frais et pluvieux	5	\$	\$
8	Gants – Temps froid	5	\$	\$
9	Mitaines – Temps froid	5	\$	\$
10	Tuque	5	\$	\$
11	Cache-cou	5	\$	\$
12	Chapeau de soleil à large bord	5	\$	\$
13	Couvre-chaussures	5	\$	\$
Coût estimatif total				\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin optionnel (année 1)				
1	Manteau – Temps froid	10	\$	\$
2	Pantalon – Temps froid	10	\$	\$
3	Manteau – Temps pluvieux (impermeable)	10	\$	\$
4	Pantalon – Temps pluvieux (impermeable)	10	\$	\$
5	Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne	10	\$	\$
6	Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne	10	\$	\$
7	Gants – Temps frais et pluvieux	10	\$	\$
8	Gants – Temps froid	10	1	\$
9	Mitaines – Temps froid	10	\$	\$
10	Tuque	10	\$	\$
11	Cache-cou	10	\$	\$
12	Chapeau de soleil à large bord	10	\$	\$
13	Couvre-chaussures	10	\$	\$
Coût estimatif total				\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin optionnel (année 2)				
1	Manteau – Temps froid	10	\$	\$
2	Pantalon – Temps froid	10	\$	\$
3	Manteau – Temps pluvieux (impermeable)	10	\$	\$
4	Pantalon – Temps pluvieux (impermeable)	10	\$	\$

N°	Biens livrables	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
Besoin optionnel (année 2)				
5	Haut – Couche de base d'épaisseur moyenne	10	\$	\$
6	Bas – Couche de base d'épaisseur moyenne	10	\$	\$
7	Gants – Temps frais et pluvieux	10	\$	\$
8	Gants – Temps froid	10	\$	\$
9	Mitaines – Temps froid	10	\$	\$
10	Tuque	10	\$	\$
11	Cache-cou	10	\$	\$
12	Chapeau de soleil à large bord	10	\$	\$
13	Couvre-chaussures	10	\$	\$
Coût estimatif total				\$

Coûts additionnels qui ne feront pas partie de l'évaluation financière.

N°	Biens livrables	Année	QTÉ	Prix unitaire ferme Taxes applicables en sus	Prix total Taxes applicables en sus
15	Ensemble modulaire de vêtements pour très grand froid, qui satisfait aux exigences suivantes : a) conçu pour assurer une protection par très grand froid (conditions arctiques) jusqu'à - 50 °C; b) manteau avec épaisseurs amovibles à l'intérieur; c) pantalon de neige prévu dans la conception de l'ensemble; d) bottes d'hiver prévues dans la conception de l'ensemble; e) antistatique; f) imperméable.	1	5	\$	\$
		2	1	\$	\$
		3	1	\$	\$
		4	1	\$	\$
		5	1	\$	\$

ANNEXE D

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- () carte d'achat VISA;
- () carte d'achat MasterCard;
- () dépôt direct (national et international);
- () échange de données informatisé (EDI);
- () virement télégraphique (international seulement);
- () système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV) (plus de 25 M\$).

ANNEXE E

COMMANDE SUBSÉQUENTE 942-3

Clear Data - Effacer les données

Public Works and Government Services Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Call-up Against a Standing Offer
Commande subséquente à une offre à commandes

Ship to - Expédier à

To the supplier: The standing offer identified below is accepted as follows: You are required to supply the goods or services, or both, shown below at the prices or on the pricing basis stated and in accordance with the other conditions stated in the standing offer. Only goods or services, or both, included in the standing offer will be supplied in the call-up against the standing offer.

Billing Address - Adresse de facturation

Same as Above
Comme ci-dessus

Au fournisseur : L'offre à commandes indiquée ci-dessous est acceptée selon les modalités suivantes : Vous devez fournir les biens ou les services, ou les deux, indiqués ci-dessous selon les prix ou la base de tarification établie, et conformément avec les autres conditions stipulées dans l'offre à commandes. Seuls les biens ou les services, ou les deux, inclus dans l'offre à commande seront fournis dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Each shipment must be accompanied by a packing or delivery slip. All invoices, bills of lading and packing slips must show the following numbers.
Chaque expédition doit être accompagnée d'un bordereau d'emballage ou de livraison. Les factures, connaissements et bordereaux d'emballage doivent tous porter les numéros de référence suivants

Vendor's Name and Address - Nom et adresse du fournisseur		Standing Offer No. - N° de l'offre à commandes	
		Call-up No. - N° de commandes subs	

Amendment No. N° de modification	Previous Value (\$) Valeur précédente (\$)	Value of increase or decrease (\$) Valeur de l'augmentation ou diminution (\$)	Total estimated expenditures or revised Total des dépenses estimatives ou révisées
		\$0.00	\$0.00

Item No. N° de l'article	Item Description Description de l'article	U. of I. U. de d.	Quantity Quantité	Unit Price Prix unitaire \$	Extended Price Prix calculé \$
					\$0.00
					\$0.00
					\$0.00
					\$0.00

Special Instructions - Instructions particulières	Total
	\$0.00

For further information, call - Pour renseignements supplémentaires, contacter	Delivery required by Livraison requise le (Y-A-MM-D-3)
Name Nom ▶ 	
Telephone No. N° de téléphone ▶ 	Authorized Signature - Signature autorisée (Mandatory - Obligatoire)
Email Courriel ▶ 	Date (Y-A-MM-D-3)

GC 942-3 (2017-11)